



AIDE TECHNIQUE A DESTINATION DES ENTREPRISES DU BTP DE LA REUNION POUR LA REDACTION D'UN SOGED/SOSED



PREAMBULE

En 2012, les maîtres d’ouvrage publics de la Réunion ont renouvelé leur volonté de s’engager dans une démarche de gestion des déchets de leurs chantiers, respectueuse, à la fois, de l’environnement et de la réglementation.

Pour cela, ils se sont engagés à prescrire, systématiquement, le tri sur leur chantier ainsi que le recours à l’utilisation des matériaux issus du recyclage lorsque cela est techniquement et économique possible. Pour atteindre ces objectifs, ils doivent donner aux entreprises les moyens techniques et économiques nécessaires.

Aussi pour s’assurer que la gestion des déchets soit bien pris en compte dans les marchés de travaux, le maître d’ouvrage va demander lors de la remise des dossiers de consultation, que l’entreprise remette, également, un schéma d’organisation et de gestion des déchets SOGED.

Le SOGED pour le bâtiment ou SOSED pour les travaux publics est le document qui va traduire l’organisation technique de la gestion des déchets sur le chantier. Il est le document de référence établi par l’entreprise et dans lequel seront précisément décrites les mesures prises pour une bonne gestion des déchets, de la liste des déchets rencontrés aux modalités de suivi et de traitement de ceux-ci.

Il constitue donc le document de référence de tous les intervenants du chantier en matière de gestion des déchets.

Afin d’aider les entreprises à se familiariser à la réalisation de ce document, la CER BTP, en collaboration avec ses partenaires ADEME, CONSEIL REGIONAL, CONSEIL GENERAL, FR BTP, SICRE, SERR, proposent une aide technique aux entreprises du BTP de La Réunion.

L’objectif affiché de cet accompagnement est :

- D’aider les entreprises à comprendre et à rédiger le contenu du SOGED,
- De systématiser la remise de ce document au DCE,
- De permettre aux entreprises de mettre en œuvre « la politique déchet » sur le chantier



1. Qu'est-ce qu'un SOGED/SOSED

L'ADEME a édité un document type SOGED/SOSED dont le contenu doit être adapté selon les caractéristiques du chantier : à chaque chantier, son SOGED/SOSED.

En général, il appartient au maître d'œuvre de demander aux entreprises de proposer un SOGED/SOSED dans leur offre, à partir d'un cadre préétabli par l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le dossier de consultation des entreprises (DCE). Cependant, il peut arriver que le maître d'ouvrage demande, expressément, à son maître d'œuvre ou son coordonnateur déchets, d'imposer un SOGED/SOSED aux entreprises de travaux. Dans ce cas, l'entreprise retenue pour la gestion des déchets devra s'engager à respecter ce document lors de la remise de leur offre.

Bien qu'il n'existe de pas de contenu prédéfini au SOGED/SOSED, ce document doit détailler obligatoirement les points suivants :

- Les méthodes de prévention de la production des déchets ;
- Les méthodes de non-mélange des déchets sur le chantier et donc le tri effectué, c'est-à-dire :
 - Les méthodes de séparation des déchets au niveau des postes de travail,
 - La description des bennes, bigs-bags, bacs de rétention et tout autre contenant en fonction du type de déchets,
 - Les zones de stockage envisagées pour les déchets et les moyens d'accès,
 - L'importance du tri sur le chantier,
 - La signalétique employée.
- Les installations de valorisation, de traitement et d'élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets en fonction de leur nature :
 - Selon les opportunités locales, les installations seront recherchées en veillant à privilégier les filières de réutilisation et de valorisation,
 - Selon la fréquence d'évacuation des déchets.
- Les moyens de contrôle et de traçabilité des déchets : il est conseillé de prévoir un bordereau de suivi de déchets (BSD) par type de déchet et par transport et de définir les modalités de transmission de l'information aux assistants du maître d'ouvrage ;
- Les moyens humains mis en œuvre pour assurer la réalisation du SOGED :
 - Désignation d'un responsable déchets
 - Sensibilisation et formation du personnel de chantier au tri



2. Les modalités de l'aide technique.

A. Les objectifs

La CER BTP et ses partenaires, ADEME, CONSEIL GENERAL ET CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION, LE SICRE, LA FRBTP et LE SERR, proposent aux entreprises volontaires de bénéficier d'une aide pour la rédaction du SOGED/SOSED.

L'objectif poursuivi est de pouvoir systématiser à la remise des offres, la remise d'un SOGED/SOSED par les entreprises.

L'objectif poursuivi est d'aider les entreprises à s'approprier le document et à développer une méthodologie et une réflexion sur la prévention et la gestion des déchets.

Cette mission permettra d'identifier les difficultés rencontrées par les entreprises dans la rédaction du document : identification des déchets par type, identification des filières, contenants associés au type de déchet...

La méthodologie consistera en :

- La formation des entreprises qui pourra se dérouler sous forme de séance collective selon la demande, une première séance est prévue durant la Semaine Européenne des Déchets (SERD) au mois de Novembre 2014 ;
- La mise à disposition de documentation sur le sujet, et à fortiori, de la documentation sur la sensibilisation du personnel de chantier au geste du tri ;
- L'assistance téléphonique assurée par la chargée de mission de la CER BTP concernant toutes questions relatives à la rédaction du SOGED/SOSED.

B. Les bénéficiaires de l'aide technique.

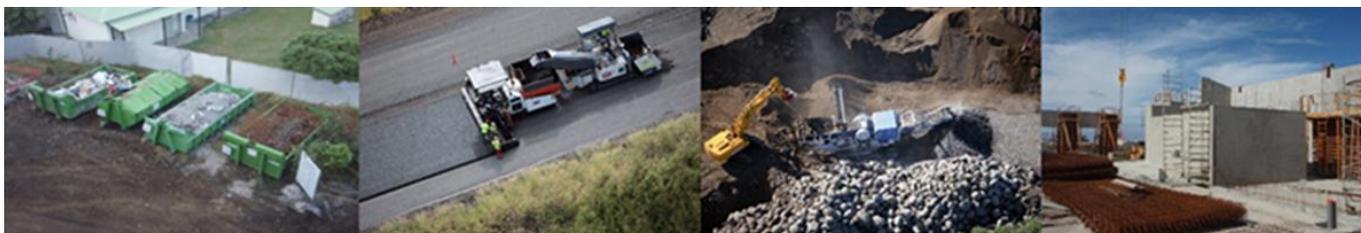
L'ensemble des entreprises du BTP de La Réunion peuvent prétendre au présent accompagnement technique sous réserve des moyens humains disponibles.

C. Contacts

Aurélie ARAYE	Chargée de mission déchets du BTP - CER BTP	0262 40 28 25	Aurelie.araye@i-carre.net
Roxane LOGE	Chargée de mission transport, entreprises, déchets	0262 71 11 25	Roxanne.loge@ademe.fr



ANNEXE 1 : PRESENTATION DE LA CER BTP



La Cellule Économique du BTP de La Réunion

SES MISSIONS

Constituée depuis 1992 à La Réunion sous forme d'association loi 1901, la CERBTP réunit les partenaires concernés par l'acte de construire.

- Elle est **une instance de concertation**, rapprochant les professionnels, les élus et l'administration.
- Elle a pour objectif principal la **mise à disposition d'informations économiques** (observations et prévisions), auprès de l'ensemble des partenaires, **pour éclairer leurs stratégies et leurs décisions.**
- La CERBTP **contribue à la réflexion économique sur le secteur du BTP**, au travers d'études.

TRAVAUX EN COURS

La CERBTP a ciblé son action générale sur :

- **l'analyse conjoncturelle du secteur** : trimestre après trimestre, mesure de l'activité et prévisions par segment de marché.
- **le suivi de la commande publique** : les prévisions de travaux à l'horizon d'un an, leur étalement dans le temps, et leurs caractéristiques. Fournisseur de données pour le HCCP.
- **l'analyse structurelle du marché et de l'appareil de production** : les entreprises, leur chiffre d'affaire, l'emploi, la formation, les coûts et les investissements, les divers marchés.
- **La Commission Technique** coprésidée par la CERBTP et la DEAL, qui vise à fédérer les actions des partenaires locaux dans les domaines réglementaire et technique.
- **le dispositif des indices et index locaux de révision des prix** : calcul des indices de prix des matériaux et suivi des index BT et TP locaux.
- **la diffusion de la publication trimestrielle BTP Partenaires** qui est le reflet des travaux de la CERBTP, tout en apportant éléments de cadrage et éclairages sur les projets et actions intéressant le secteur.
- **la mise à jour du site Internet** à destination des membres et des entreprises : relais de l'information fournie avec une réactivité améliorée.

Deux missions complémentaires :

- la réflexion pour une **meilleure planification de la commande de travaux.**
- La communication et la mise en place d'outils relatifs à **la gestion des déchets du BTP.**

Les membres de droit

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL),
Fédération Réunionnaise du BTP, CAPEB*

Les membres adhérents

*Maîtres d'ouvrage publics : Région, Département, ARMOS oi, CIVIS, CINOR, TCO, CASUD
Maîtres d'ouvrage privés : FPIR, FSIF, EDF
Administrations : IEDOM, CCIR, CMAR, CESER
Professionnels : ADIR, SERR, Ordre des Architectes, SICRE, SYNTER, SPIR
Autres : AFD, AGORAH, BNP PARIBAS, CDC, Comité des Sociétés d'Assurances.*

Les membres associés

Préfecture, INSEE, DIECCTE

Le Bureau

Président B. SIRIEX,
Président de la FRBTP
Vice-président M. MONCLAR,
Directeur Adjoint de la DEAL
Secrétaire B. DE OLIVEIRA,
Élue à la CMA Réunion
Trésorier P. JOUANEN,
Représentant de l'ARMOS

Le Conseil d'Administration

Outre les membres du bureau, sont membres du Conseil d'Administration :

*F. DELMONT DE PALMAS, ADIR
J.M LEBOURVELLEC, CESER
A. LAURENT, COPREC
J. FOUGERAIS, CAPEB*

Les permanents

*Murielle POUNGAVANON LEGROS, Directrice
Nathalie LARAVINE, Assistante
Aurélie ARAYE, Chargée de Mission déchets
Julien JAVARY, Chargé d'Études Économiques*